

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 7 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 7 juillet à 17h30, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 2 juillet 2023	Date d'affichage :
Membres en exercice : 40	Membres présents : 11
Procurations : 2	Nombre de votes : 13
Pour : 13	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony – ANGELI Paul – BUSSETTA Jean-Yves - CASTELLANI Jean-Charles – CHESSA Pascal – FRANCESCHI Jean-Claude – GIUGANTI Paul – MARCHETTI Laurent – MAURIZI Pancrace – VANNUCCI Bernard – VENTURINI Dominique

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : ANTONETTI Jean Marie (à Jean Yves BUSSETTA) - PISTORES RAMAZOTTI Jeanne (à Jean Claude FRANCESCHI) –

MEMBRES ABSENTS : ANGELINI Colomba – BALDOVINI Antony – BONIFACI Jean François – BONY Sarah – CALENDINI Isabelle – CASANOVA André – CORONA Jean – DOMPIETRINI Pierre François – GIACOBETTI Xavier – GIUKY Martin – GOZZI Dominique – GROSSI Christelle – LUCIANI Dominique – LUIGGI Laure - MARIANI Marthe – MEDORI Séverin – NOIRALT ROSSI Patricia – ORSCI Christian – PALMERI Michel – PAOLACCI Jean Toussaint – PAOLI Jean François – PIETRI FILIPPI Ghislaine – PIRAS Marie Antoinette – RICCIARDI SAEZ Célia – ROSSI Pierre – SANTELLI Jean Baptiste - TADDEI Laurence

OBJET : Actualisation du programme de l'opération « création de vestiaires et d'une tribune sur le site du stade Xavier Carlotti de Casabianda »

La présente séance du Conseil communautaire fait suite à celle du 30 juin 2023 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et

notamment aux dispositions de l'article L. 2121-17, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de communes a délibéré le 30 septembre 2020 pour créer un ensemble comprenant de nouveaux vestiaires et une tribune sur le site du stade Xavier Carlotti de Casabianda à Aleria. Un projet estimé à 956 506 €HT qui a reçu le soutien financier de la Collectivité de Corse à hauteur de 640 859 € (67%), de l'ANS à hauteur de 104 346 €HT (13%).

Compte tenu de l'ancienneté du projet, notre établissement a été contraint de renouveler le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération, ce qui après la pandémie de Covid a ultérieurement retardé l'engagement de l'opération avec pour conséquence la perte du soutien financier de l'ANS (ex ANDES).

Le 28 avril dernier, la Commission Sport de notre EPCI a pris acte de cet état de fait et décidé, à la lumière de l'inflation enregistrée depuis le dépôt de la demande de subvention, de modifier le programme de l'opération, de permettre en conséquence la désignation d'une nouvelle maîtrise d'œuvre et d'informer la Collectivité de Corse de l'évolution du projet.

La modification approuvée se traduit par la suppression de la tribune surmontant les vestiaires pour un chiffrage réévalué à hauteur de 570 000 €HT.

Afin de préserver le financement de l'opération, notamment le soutien financier accordé par la Collectivité de Corse, dont l'engagement doit intervenir avant le 31 décembre, et de garantir un niveau de subvention équivalent à 80% des coûts HT du projet, il est demandé au Conseil communautaire d'approuver le plan de financement actualisé de l'opération tel que présenté ci-après :

Financeurs	Taux d'intervention	Total HT
Collectivité de Corse	80%	456 000 €
Communauté de communes de l'Oriente	20%	114 000 €
Total	100%	570 000 €

Il est également demandé au Conseil d'approuver la sollicitation de l'actualisation du niveau d'intervention de la Collectivité de Corse, à titre exceptionnel et dérogatoire, afin de garantir la réalisation de l'opération et de prendre en compte les effets de l'inflation qui ont dégradé considérablement la faisabilité de cette dernière sous mouture première.

Le Conseil,

Où l'exposé du Président,

Approuve le rapport présenté,

Autorise le Président à solliciter la Collectivité de Corse afin qu'elle accepte d'actualiser le plan de financement de l'opération.

Autorise le Président à signer tous documents administratifs ou comptables nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour : 13 Contre : 0 Nuls : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président,
Jean Claude Franceschi

The document contains several handwritten signatures. On the left side, there are four signatures in blue ink, with the top one being a large, stylized flourish. Below these are two signatures in black ink. On the right side, there are three signatures in black ink, including one that appears to be 'B. Vermeir' and another with 'VD' written above it. The signatures are scattered across the upper half of the page.